

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE TERREBONNE**

AVIS DE CONVOCATION

A :	M. Jean-Marc Robitaille	M. Marc Campagna
	Mme Nathalie Bellavance	M. Frédéric Asselin
	M. Daniel L'Espérance	M. Clermont Lévesque
	Mme Marie-Claude Lamarche	M. Jean-Luc Labrecque
	M. Réal Leclerc	M. Sylvain Tousignant
	M. Denis Poitras	M. Michel Lefebvre
	M. Michel Morin	M. Stéphane Berthe
	M. Paul Asselin	M. Jean-Guy Sénécal
	Mme Marie-Josée Beaupré	

Mesdames,
Messieurs,

Conformément à l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes*, vous êtes convoqués à une séance extraordinaire qui se tiendra **le lundi 29 octobre 2012 à 19h, à l'édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre, Ville de Terrebonne.**

Il y sera pris en considération les sujets suivants :

1. Ouverture de la séance (551-10-2012) ;
2. Adoption de l'ordre du jour (552-10-2012) ;
3. Adoption de soumission – fourniture de chlorure de sodium (553-10-2012) ;
4. Adoption de soumission – entretien préventif et appels de services – chauffage/ventilation/air climatisé – option 3 ans (554-10-2012) ;
5. Adoption de soumission – vidange des boues de la station d'épuration Lapinière pour les années 2012 et 2013 (555-10-2012) ;
6. Adoption de soumission – location d'une niveleuse avec opérateur – secteur « 1 » - pour une période de trois (3) ans (556-10-2012) ;
7. Adoption de soumission – services professionnels en architecture et équipe pluridisciplinaire pour la réalisation d'un programme de besoins fonctionnels et techniques d'un nouveau quartier général de la police – règlement numéro 513 (557-10-2012) ;
8. Adoption de soumission – déneigement des stationnements divers – chargement et transport de neige – secteur 2 – pour une période de trois (3) ans (558-10-2012) ;
9. Adoption de soumission – déblaiement, épandage et fourniture d'abrasifs, disposition de la neige et chargement – zone 1, secteur Terrebonne – pour une période de cinq (5) ans (559-10-2012);

10. Vente du lot 3 748 881 du cadastre du Québec – boulevard Industriel – à la société 9119-6956 Québec inc. et servitude en faveur de la Ville d'une partie dudit lot (560-10-2012) ;
11. Autorisation de signature – entente relative au projet de construction d'immeubles commerciaux sur la montée Gagnon – Sobeys (561-10-2012) ;
12. Autorisation – imposition de suspensions sans solde (562-10-2012) ;
13. Adoption du nouvel organigramme de la Direction de l'incendie et création d'un poste de secrétaire à la Direction de l'incendie (563-10-2012) ;
14. Avis de motion – règlement d'emprunt (# 554) – acquisition de matériel roulant (564-10-2012) ;
15. Avis de motion – règlement d'emprunt (#556) – travaux d'installation d'une conduite d'aqueduc, la construction de fondation de chaussée et de pavage sur une partie de la montée Gagnon, entre la rue Marie-Josée et le lot 2 918 829, et une partie de la rue Marie-Josée, entre la montée Gagnon et le lot 3 985 701 et abrogeant le règlement numéro 525 (565-10-2012);
16. Adoption du second projet de règlement numéro 1001-186 modifiant le règlement de zonage 1001 – ajouter aux usages autorisés dans la zone 0464-31 (rue des Migrateurs) l'usage 5511 – vente au détail de véhicules automobiles neufs et usagés (retiré) ;
17. Plans d'implantation et d'intégration architecturale (566-10-2012) ;
18. Période de questions ;
19. Levée de l'assemblée (567-10-2012).

Donné à Terrebonne, ce 26^e jour du mois d'octobre 2012.

Me Denis Bouffard, greffier

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE TERREBONNE**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
29 OCTOBRE 2012**

Séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Terrebonne tenue le lundi 29 octobre 2012 à 19 h, à l'édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre, Ville de Terrebonne, sous la présidence du maire, Monsieur Jean-Marc Robitaille, et à laquelle étaient présents les conseillers suivants :

Nathalie Bellavance	Marie-Josée Beaupré
Daniel L'Espérance	Marc Campagna
Marie-Claude Lamarche	Clermont Lévesque
Réal Leclerc	Jean-Luc Labrecque
Denis Poitras	Sylvain Tousignant
Paul Asselin	Stéphane Berthe

tous formant quorum.

Étaient également présents Monsieur Luc Papillon, directeur général adjoint, et Me Denis Bouffard, greffier.

Étaient absents Messieurs les conseillers Michel Morin, Frédéric Asselin, Michel Lefebvre et Jean-Guy Sénécal, et le directeur général, Monsieur Denis Levesque.

RÉSOLUTION NO : 551-10-2012
PROPOSÉ PAR : Sylvain Tousignant
APPUYÉ PAR : Daniel L'Espérance

QUE la séance soit ouverte.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 552-10-2012
PROPOSÉ PAR : Jean-Luc Labrecque
APPUYÉ PAR : Nathalie Bellavance

QUE l'ordre du jour, tel que transmis aux membres du Conseil municipal sur l'avis de convocation, soit adopté.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 553-10-2012

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour la fourniture de chlorure de sodium pour la voirie (SA12-9030) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 5 septembre 2012 ;

ATTENDU QUE trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 25 septembre 2012, à savoir :

Mines Seleine	848 377,53\$ t.t.c.
(division de la Société canadienne de Sel ltée)	
Sifto Canada Corp.	1 022 495,67\$ t.t.c.
Sel Warwick inc.	1 434 888,00\$ t.t.c. <i>non conforme</i>

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Mines Seleine (division de la Société canadienne de Sel ltée) s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 26 septembre 2012 de Mme Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 967 583,61\$ (t.t.c.) en date du 12 juin 2012 ;

ATTENDU la recommandation CE-2012-1302-REC du Comité exécutif du 10 octobre 2012;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Marie-Josée Beaupré
APPUYÉ PAR Denis Poitras**

QUE le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la compagnie **MINES SELEINE (DIVISION DE LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE SEL LTÉE)**, datée du 17 septembre 2012, pour la fourniture de chlorure de sodium pour la voirie, pour un montant de 737 880\$ (taxes en sus).

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2012-0323 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE le transfert budgétaire numéro 2012-0322 soumis par la trésorière au montant de 253 200\$, du poste budgétaire numéro 1-02-134-00-999 (mesures de redressement) au poste budgétaire numéro 1-02-330-00-624 (achat de sel et calcium), soit accepté.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 554-10-2012

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour l'entretien préventif et appels de services – chauffage / ventilation / air climatisé – option un (1) an ou trois (3) ans (SA12-9032) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal Le Trait d'Union le 25 août 2012 ;

ATTENDU QUE huit (8) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 11 septembre 2012, à savoir :

	Option Un (1) an	Option Trois (3) ans
Navada ltée	103 287,80\$ t.t.c.corrigé	312 921,70\$ t.t.c.corrigé
Ventilation Létourneau inc.	105 293,54\$ t.t.c.corrigé	321 375,26\$ t.t.c.corrigé
Les Industries Garanties ltée	122 678,32\$ t.t.c.	373 876,00\$ t.t.c.
Les Entreprises de Réfrigérations L.S. inc.	123 798,19\$ t.t.c.	377 412,49\$ t.t.c.
Opsis, Gestion d'Infrastructures inc.	134 466,71\$ t.t.c.	413 145,53\$ t.t.c.
Promécanic Service ltée	165 292,66\$ t.t.c.	505 098,98\$ t.t.c.
J.P. Lessard Canada inc.	223 635,55\$ t.t.c.	687 469,99\$ t.t.c.
Av-Tech inc.	238 067,00\$ t.t.c.	722 487,00\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Navada ltée s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 27 septembre 2012 de Mme Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat pour un (1) an est de 115 483,19\$ (t.t.c.) en date du 19 juillet 2012 ;

ATTENDU QUE le nom de l'entrepreneur Navada ltée n'apparaît pas à la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec consultée le 29 octobre 2012 ;

ATTENDU la recommandation CE-2012-1303-REC du Comité exécutif du 10 octobre 2012;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Marc Campagna
APPUYÉ PAR Stéphane Berthe**

QUE le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la compagnie **NAVADA LTEE**, datée du 4 septembre 2012, pour l'entretien préventif et appels de services – chauffage / ventilation / air climatisé – selon l'option de trois (3) ans, pour un montant total de 272 164,99\$ (taxes en sus).

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2012-0304 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 555-10-2012

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour la vidange des boues de la station d'épuration Lapinière pour les années 2012-2013 (SA12-9029) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 15 août 2012 ;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 4 septembre 2012, à savoir :

La Corporation Newalta	590 195,42\$ t.t.c.
9152-5567 Québec inc. (Terratube)	690 751,40\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de La Corporation Newalta s'est avérée la plus basse conforme d'après le rapport préparé le 4 septembre 2012 par M. Serge Coderre, ingénieur de la firme Enviroservices ;

ATTENDU également le rapport daté du 4 septembre 2012 de Mme Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat d'une durée de deux (2) ans est de 780 105,37\$ (t.t.c.) en date du 2 août 2012 ;

ATTENDU QUE le nom de l'entrepreneur La Corporation Newalta n'apparaît pas à la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec consultée le 29 octobre 2012 ;

ATTENDU la recommandation CE-2012-1304-REC du Comité exécutif du 10 octobre 2012;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Jean-Luc Labrecque
APPUYÉ PAR Paul Asselin**

QUE le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de **LA CORPORATION NEWALTA**, datée du 30 août 2012, pour la vidange des boues de la station d'épuration Lapinière pour les années 2012-2013, pour un montant total de 513 325\$ (taxes en sus).

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2012-0314 émis par la trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 556-10-2012

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour la location d'une niveleuse avec opérateur – secteur « 1 » (SA12-9022) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 19 septembre 2012 ;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 9 octobre 2012, à savoir :

	Option Un (1) an	Option trois (3) ans
Civisol inc.	33 342,75\$ t.t.c.	--
Excavation Marcel Clark inc.	39 666,38\$ t.t.c.	118 999,14\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Excavation Marcel Clark inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 9 octobre 2012 de Mme Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat pour trois (3) ans est de 130 554,11\$ (t.t.c.) en date du 12 juin 2012 ;

ATTENDU QUE le nom de l'entrepreneur Excavation Marcel Clark inc. n'apparaît pas à la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec consultée le 29 octobre 2012 ;

ATTENDU la recommandation CE-2012-1333-REC du Comité exécutif du 17 octobre 2012;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Marie-Claude Lamarche
APPUYÉ PAR Réal Leclerc**

QUE le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la compagnie **EXCAVATION MARCEL CLARK INC.**, datée du 9 octobre 2012, pour la location d'une niveleuse avec opérateur – secteur « 1 », et ce, pour un contrat d'une durée de trois (3) ans, pour un montant total de 103 500\$ (taxes en sus).

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2012-0339 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 557-10-2012

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public pour les services professionnels en architecture et équipe pluridisciplinaire pour la réalisation d'un programme de besoins fonctionnels et techniques (PFT) d'un nouveau quartier général de la police de Terrebonne (SA12-1007) ;

ATTENDU QU'un avis public d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 29 août 2012 ;

ATTENDU QUE six (6) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 2 octobre 2012 ;

ATTENDU QUE le Comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes* a attribué les pointages mentionnés ci-bas, le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article;

	Pointage	Montant
Bergeron Bouthillier architectes	10,44	134 290,80\$ t.t.c.
Provencher Roy + Associés architectes	7,93	176 946,53\$ t.t.c.
Bergeron Thouin inc.	--	
Girard Côté Bérubé Dion architectes	--	
Tremblay L'Écuyer architectes	--	
Parizeau, Pawulski architectes	--	

ATTENDU QUE les firmes Bergeron Thouin inc., Girard Côté Bérubé Dion architectes, Tremblay L'Écuyer architectes et Parizeau, Pawulski architectes ne se sont pas qualifiées, le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article;

ATTENDU QUE le Conseil municipal ne peut attribuer le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'attribuer le contrat à la firme Bergeron Bouthillier architectes ;

ATTENDU QUE l'estimation pour les honoraires professionnels en architecture et équipe pluridisciplinaire (architecte, ingénieur, etc.) s'élève à 197 500\$ (t.t.c.) selon le barème prévu au décret de l'Ordre des Architectes du Québec ;

ATTENDU la recommandation CE-2012-1321-REC du Comité exécutif du 17 octobre 2012;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Réal Leclerc
APPUYÉ PAR Clermont Lévesque**

QUE le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la firme **BERGERON BOUTHILLIER ARCHITECTES** pour les services professionnels en architecture et équipe pluridisciplinaire pour la réalisation d'un programme de besoins fonctionnels et techniques (PFT) d'un nouveau quartier général de la police de Terrebonne, pour un montant de 116 800\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 533.

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2012-0338 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 558-10-2012

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour le déneigement de stationnements divers, chargement et transport de neige – secteur « 2 » – option un (1) an ou trois (3) ans (SA12-9033) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 19 septembre 2012 ;

ATTENDU QUE quatre (4) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 9 octobre 2012, à savoir :

	Option Un (1) an	Option trois (3) ans
9066-3006 Québec inc. (Les Entreprises CD)	34 377,52\$ t.t.c.	103 132,56\$ t.t.c.
9211-1061 Québec inc. (Les Entreprises G-L)	37 689,95\$ t.t.c.	113 069,85\$ t.t.c.
Déneigement Desjardins Lincourt inc.	42 885,68\$ t.t.c.	128 657,04\$ t.t.c.
9159-4465 Québec inc.	63 861,83\$ t.t.c.	191 835,93\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie 9066-3006 Québec inc. (Les Entreprises CD) s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 11 octobre 2012 de Mme Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat pour trois (3) ans est de 185 286,14\$ (t.t.c.) en date du 12 juillet 2012 ;

ATTENDU QUE le nom de l'entrepreneur 9066-3006 Québec inc. (Les Entreprises CD) n'apparaît pas à la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec consultée le 29 octobre 2012 ;

ATTENDU la recommandation CE-2012-1362-REC du Comité exécutif du 24 octobre 2012;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Sylvain Tousignant
APPUYÉ PAR Stéphane Berthe**

QUE le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la compagnie **9066-3006 QUÉBEC INC. (LES ENTREPRISES CD)**, datée du 9 octobre 2012, pour le déneigement de stationnements divers, chargement et transport de neige – secteur « 2 », et ce, pour un contrat d'une durée de trois (3) ans, pour un montant total de 89 699,99\$ (taxes en sus).

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2012-0349 émis par la trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 559-10-2012

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour le déblaiement, l'épandage et la fourniture d'abrasifs, la disposition de la neige et le chargement – zone « 1 » secteur Terrebonne – option trois (3) ans ou cinq (5) ans (SA12-9024) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 19 septembre 2012 ;

ATTENDU QUE quatre (4) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 19 octobre 2012, à savoir :

	Option trois (3) ans	Option cinq (5) ans
Roxboro Excavation inc.	2 467 910,98\$ t.t.c.	4 162 023,86\$ t.t.c.
Le Groupe Nepveu inc.	2 582 825,13\$ t.t.c.	4 249 613,95\$ t.t.c.
Gauvreau & Fils Excavation inc.	2 844 724,10\$ t.t.c.	4 374 454,55\$ t.t.c.
Excavations Sylvain Beauregard et Fils inc.	3 205 381,32\$ t.t.c.	5 478 085,67\$ t.t.c.
Construction Axika inc.	3 420 105,19\$ t.t.c.	5 563 535,50\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Roxboro Excavation inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 23 octobre 2012 de Mme Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat pour cinq (5) ans est de 5 644 104,76\$ (t.t.c.) en date du 28 août 2012 ;

ATTENDU QUE le nom de l'entrepreneur Roxboro Excavation inc. n'apparaît pas à la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec consultée le 29 octobre 2012 ;

ATTENDU la recommandation CE-2012-1363-REC du Comité exécutif du 24 octobre 2012;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Paul Asselin
APPUYÉ PAR Marc Campagna**

QUE le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la compagnie **ROXBORO EXCAVATION INC.**, datée du 19 octobre 2012, pour le déblaiement, l'épandage et la fourniture d'abrasifs, la disposition de la neige et le chargement – zone « 1 » secteur Terrebonne, et ce, pour un contrat d'une durée de cinq (5) ans, pour un montant total de 3 619 938,13\$ (taxes en sus).

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2012-0352 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 560-10-2012

PROPOSÉ PAR : Réal Leclerc

APPUYÉ PAR : Denis Poitras

QUE le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la promesse d'achat du lot 3 748 881 du cadastre du Québec, situé sur le boulevard Industriel, présentée par la société 9119-6956 Québec inc., datée du 2 octobre 2012, et autorise la vente dudit lot d'une superficie de 115 441,19 pi², au prix de 1\$/pi², à la société 9119-6956 Québec inc. Les frais inhérents à la vente seront assumés par l'acheteur.

QUE les coûts attribuables pour le raccordement des infrastructures soient aux frais de l'acheteur.

QUE la vente soit conditionnelle à l'acceptation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale entériné par résolution du Conseil municipal.

QU'une servitude d'égout pluvial, en faveur de la Ville de Terrebonne, soit prise sur une partie du lot 3 748 881 du cadastre du Québec, telle que décrite au plan et à la description technique préparés par M. Normand Fournier, arpenteur-géomètre, et déposés sous le numéro 22722 de ses minutes.

QUE Me François Duval, notaire, soit et est mandaté pour la confection de l'acte de transfert de propriété ainsi que l'acte de servitude.

QUE le produit de la vente soit versé au fonds environnemental de la Ville, le cas échéant.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 561-10-2012

PROPOSÉ PAR : Réal Leclerc

APPUYÉ PAR : Denis Poitras

Suivant la recommandation CE-2012-1322-REC du Comité exécutif du 17 octobre 2012, le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'entente à intervenir entre la Ville de Terrebonne et la compagnie 9231-8351 Québec inc. (Sobey's Québec inc.), relative au projet de construction d'immeubles commerciaux sur le lot 4 022 204 du cadastre du Québec, considérant celle-ci conforme aux conditions énoncées à la résolution de P.I.I.A. adoptée par le Conseil municipal le 9 juillet 2012 sous le numéro 371-07-2012.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 562-10-2012

ATTENDU les recommandations du directeur des ressources humaines et du directeur de l'entretien du territoire relativement à l'imposition d'une mesure disciplinaire d'une (1) journée ouvrable de suspension sans solde dans les dossiers numéros BLE-071012-DL, BLE-071012-LS, BLE-200912-AL, BLE-200912-ML et de dix (10) journées ouvrables de suspension sans solde dans le dossier numéro BLE-210912-DR;

ATTENDU les recommandations du directeur des ressources humaines et du directeur du loisir et vie communautaire relativement à l'imposition d'une mesure disciplinaire de cinq (5) journées ouvrables de suspension sans solde dans le dossier numéro PISC-19102012-JG;

ATTENDU les recommandations CE-2012-1293-REC, CE-2012-1294-REC, CE-2012-1356-REC, CE-2012-1357-REC, CE-2012-1358-REC et CE-2012-1355-REC du Comité exécutif en date du 10 octobre et 24 octobre 2012;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Marie-Josée Beaupré
APPUYÉ PAR Marc Campagna**

QUE le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise l'imposition d'une (1) journée ouvrable de suspension sans solde dans les dossiers numéros BLE-071012-DL, BLE-071012-LS, BLE-200912-AL et BLE-200912-ML, de dix (10) journées ouvrables de suspension sans solde dans le dossier numéro BLE-210912-DR et de cinq (5) journées ouvrables de suspension sans solde dans le dossier PISC-19102012-JG, et ce, comme mesure disciplinaire, à être déterminées par la Direction de l'entretien du territoire et par la Direction du loisir et vie communautaire.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 563-10-2012

PROPOSÉ PAR : Réal Leclerc

APPUYÉ PAR : Clermont Lévesque

Suivant la recommandation CE-2012-1290-REC du Comité exécutif, que le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte l'organigramme de la Direction de l'incendie, dont copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante, et autorise la création d'un poste de secrétaire à la Direction de l'incendie.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 564-10-2012

La conseillère Marie-Claude Lamarche donne avis de motion à l'effet de présenter, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, un règlement (# 554) décrétant l'acquisition d'un balai aspirateur de rue, d'une voiturette aspirateur et d'un camion 12 roues, et pour en payer le coût, un emprunt au montant de 650 000\$.

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du Conseil présents.

RÉSOLUTION NO : 565-10-2012

Le conseiller Réal Leclerc donne avis de motion à l'effet de présenter, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, un règlement (# 556) décrétant des travaux d'installation d'une conduite d'aqueduc sur la montée Gagnon, entre la rue Marie-Josée et le lot 2 918 829, la reconstruction du pavage sur une partie de la rue Marie-Josée, entre la montée Gagnon et le lot 2 918 832, et prévoyant un emprunt au montant de 244 000 \$ ainsi que l'abrogation du règlement numéro 525.

RÉSOLUTION NO : 566-10-2012

ATTENDU les demandes présentées par les requérants dans le cadre du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme concernant ces demandes telles qu'elles sont plus amplement énoncées au procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 18 octobre 2012;

ATTENDU QU'il y a lieu de donner suite à ces recommandations;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Paul Asselin
APPUYÉ PAR Denis Poitras**

QUE le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne donne suite aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme du 18 octobre 2012 et adopte à l'égard de chacune d'elles les recommandations de PIIA énumérées aux points 1 à 40 suivants:

- 1. D12-2553 Projet de construction d'une habitation unifamiliale
1160, rue de l'Abricotier / lot 3 989 022
Construction P.M. inc.**

QUE le Conseil municipal accepte le projet de construction d'une habitation unifamiliale tel que représenté au document soumis par Jonathan Nantel de Nantel Consultant, daté du 2 octobre 2012, et identifié " annexe A ".

- 2. D12-2342 Projet de construction d'une habitation unifamiliale
2632, rue de l'Azalée / lot 4 247 555
Les Constructions Lacourse inc.**

QUE le Conseil municipal accepte le projet de construction d'une habitation unifamiliale tel que représenté au document soumis par Jonathan Nantel de Nantel Consultant, daté du 31 août 2012, et identifié " Annexe A ".

- 3. D12-2562 Projet de construction de 11 bâtiments multifamiliaux « Projet Cours du Ruisseau-Noir »
1100, rue Rodrigue / lot 4 473 423
Michelle Bergeron**

QUE le Conseil municipal accepte le plan projet d'implantation pour l'ensemble des onze immeubles pour les lots 4 473 423 à 4 473 433 conformément au plan projet d'implantation produit par Jonathan Laforce, arpenteur-géomètre, daté du 3 octobre 2012, tel que démontré à l'annexe " A ".

QUE le Conseil municipal accepte le plan d'architecture illustrant une habitation multifamiliale isolée ainsi que la palette des matériaux et couleurs produits par Mireille Asselin, architecte, datés du 16 août 2012, tels que démontrés à l'annexe " B ".

QUE le Conseil municipal accepte le plan d'aménagement paysager produit par Julie Bélanger, architecte paysagiste, pour l'ensemble des onze immeubles, daté du 10 mars 2012, tel que démontré à l'annexe "C".

- 4. D12-2338 Projet de construction d'une habitation unifamiliale
1418, rue Rodrigue / lot 4 186 245
Le Groupe Latitude inc.**

QUE le Conseil municipal accepte le projet de construction d'une habitation unifamiliale tel que représenté au document soumis par Le Groupe Latitude inc., daté du 28 août 2012, et identifié " Annexe " A ".

- 5. D12-2334 Projet de construction d'une habitation unifamiliale
1442, rue Rodrigue / lot 4 186 241
Le Groupe Latitude inc.**

QUE le Conseil municipal accepte le projet de construction d'une habitation unifamiliale tel que représenté au document soumis par Le Groupe Latitude inc., daté du 27 août 2012, et identifié " Annexe " A ".

- 6. D12-2550 Projet de construction d'une habitation unifamiliale
1591, rue Rodrigue / lot 4 247 589
Construction P.M. inc.**

QUE le Conseil municipal accepte le projet de construction d'une habitation unifamiliale tel que représenté au document soumis par Jonathan Nantel de Nantel Consultant, daté du 25 septembre 2012, et identifié " Annexe A ".

- 7. D12-1768 Projet de construction accessoire
380, rue du Campagnol / lot 4 301 535
Angelo Taddeoq**

QUE le Conseil municipal accepte les projets d'installation d'une piscine et de clôture tels que représentés aux documents soumis par le demandeur et identifiés "Annexe A".

QU'une demande soit déposée à la Commission de la gestion et de l'entretien du territoire et du patrimoine afin de réviser la disposition du PIIA à l'égard de la couleur exclusive noire.

8. **D12-2293 Projet d'aménagement extérieur**
349, rue du Grand-Héron / lot 4 301 392
Léonardo Panunto

QUE le Conseil municipal accepte le projet d'aménagement extérieur tel que représenté au document soumis par le demandeur, daté du 27 septembre , et identifié "Annexe A".

9. **D12-2314 Projet d'aménagement extérieur,**
d'agrandissement et de rénovation
résidentielle
649, rue de l'Abbé-Pierre / lot 2 915 871
Michel Simard

QUE le Conseil municipal accepte le projet d'implantation et d'aménagement extérieur tel que représenté au plan soumis par le demandeur, daté du 1er septembre 2012, et représenté à l'annexe " A ".

QUE le Conseil municipal accepte le projet de rénovation et de construction d'un garage attaché ainsi que le devis technique tels que représentés au document soumis par le demandeur, daté du 1^{er} septembre 2012, et identifié "Annexe B ".

10. **D12-2436 Projet de construction accessoire**
460, rue Bellerive / lot 2 440 243
Bertrand Boilard

QUE le Conseil municipal accepte le projet de construction d'une remise tel que représenté aux documents soumis par M. Bertrand Boilard, datés du 24 septembre 2012, et identifiés " Annexe A ".

11. **D12-2328 Projet de construction d'une habitation**
unifamiliale
775-777, rue Chartrand / lots 2 916 147 et
3 382 779
David Lanoue

QUE le Conseil municipal accepte le projet de construction d'une habitation unifamiliale tel que représenté au document soumis par Design Roland Hamelin, daté du 5 septembre 2012, et identifié "Annexe A ".

12. **D12-2455 Projet d'abattage d'arbre(s)**
1150, rue Saint-Louis / lot 2 438 856
Michelle Laferrière

QUE le Conseil municipal accepte le projet d'abattage d'arbres formulé par le demandeur, le tout tel que démontré au document daté du 21 septembre 2012 et identifié "Annexe A ".

13. **D12-2186** **Projet de rénovation résidentielle**
555, rue Saint-Pierre / lot 2 440 182
Gregory Sabourin

QUE le Conseil municipal accepte le projet de rénovation résidentielle tel que représenté au document soumis par le demandeur, daté du 10 octobre 2012, et identifié "Annexe A".

14. **D12-2420** **Projet de rénovation résidentielle**
685, rue Théberge / lot 2 440 511
Sonia Bélanger

QUE le Conseil municipal accepte le projet de rénovation résidentielle tel que représenté au document soumis par la demanderesse, daté du 18 septembre 2012, et identifié "Annexe A".

15. **D12-2278** **Projet de construction d'une habitation**
unifamiliale
rang Charles-Aubert / lots 2 913 429 et
2 913 430
Martin Ouellette

Ce dossier est reporté.

16. **D12-2323** **Projet de rénovation résidentielle**
2100, chemin Saint-Charles / lot 1 945 600
Sylvain Major

QUE le Conseil municipal accepte le projet de rénovation résidentielle tel que représenté au document soumis par le demandeur daté du 12 septembre 2012, identifié " Annexe A", conditionnellement au dépôt d'un plan d'aménagement paysager illustrant la section de la cour avant. Ce plan sera sujet à validation par la Direction de l'aménagement du territoire.

17. **D12-2484** **Projet d'abattage d'arbre(s)**
2319, chemin Saint-Charles / lots 1 945 438
et 1 945 548
André Caron

QUE le Conseil municipal accepte la demande d'abattage d'arbres formulée par le demandeur, le tout tel que démontré au document daté du 25 septembre 2012 et identifié "Annexe A".

18. **D12-2445** **Projet d'abattage d'arbre(s)**
2335, chemin Saint-Charles / lot 1 945 563
Charles Martin

QUE le Conseil municipal accepte la demande d'abattage d'arbres formulée par le demandeur, le tout tel que démontré au document daté du 20 septembre 2012 et identifié "Annexe A".

- 19.,. **D12-2526** **Projet d'abattage d'arbre(s)**
3257 chemin Saint-Charles / lot 1 947 558
Sylvain Sansregret

QUE le Conseil municipal accepte le projet d'abattage d'arbres formulé par le demandeur, le tout tel que démontré au document daté du 1^{er} octobre 2012 et identifié "Annexe A", conditionnellement à la plantation d'un nouvel arbre.

20. **D12-2468** **Projet d'abattage d'arbres(s)**
30, côte de Terrebonne / lots 36-33, 36-34,
36-35
Eve Gagnon

QUE le Conseil municipal accepte la demande d'abattage d'arbres formulée par le demandeur, le tout tel que démontré au document daté du 24 septembre 2012 et identifié "Annexe A".

21. **D12-2461** **Projet d'abattage d'arbre(s)**
410, côte de Terrebonne / lot 52-12
Sylvie Bernier

QUE le Conseil municipal accepte le projet d'abattage d'arbres formulé par le demandeur, le tout tel que démontré au document daté du 21 septembre 2012 et identifié "Annexe A".

22. **D12-2501** **Projet de construction d'immeubles**
commerciaux « Sobeys Québec »
montée Gagnon / lot 3 884 550
Sobeys Québec inc.

En remplacement de la résolution municipale 371-07-2012 :

QUE le Conseil municipal accepte le concept d'implantation et d'architecture déposé par Gross Kaplin Coviensky, architectes, daté du 17 mai 2012, et identifié "Annexe A" à la présente résolution pour la construction de trois immeubles commerciaux, le tout conditionnellement aux éléments suivants :

- Marché d'alimentation

QUE le Conseil municipal accepte le projet de construction d'un immeuble à vocation commerciale tel que représenté au document soumis par DCYSA, daté du 4, du 5 et du 9 octobre 2012, et identifié "Annexe B".

- Banque

QUE l'élévation ouest donnant sur la 335 soit modifiée de manière à intégrer des surfaces vitrées et que les éléments de mécanique sur la toiture soient non visibles de la 335 et de la montée Gagnon.

- Pharmacie

QUE l'élévation ouest donnant sur la 335 soit modifiée de manière à intégrer des surfaces vitrées et que les éléments de mécanique sur la toiture soient non visibles de la 335 et de la montée Gagnon.

QU'une lettre de garantie bancaire irrévocable au montant de 100 000\$ soit déposée lors de la demande de permis; cette garantie pourra être libérée lors du démarrage du projet résidentiel adjacent (à l'est) dans les 36 mois suivant la présente résolution.

QU'un plan illustrant le positionnement et l'aménagement paysager au pourtour du conteneur soit déposé en évitant que ce dernier soit localisé au coeur du stationnement et que le détail des luminaires soit déposé au moment du permis en favorisant des structures d'une hauteur approximative de 6 mètres (échelle humaine).

- 23. D12-2580 Projet d'affichage « SAQ »
5751, boul. Laurier / lot 1 892 319
Société des Alcools du Québec**

QUE le Conseil municipal accepte le projet d'affichage pour le commerce "SAQ " tel que représenté au document soumis par Catherine Guay, daté du 11 juin 2012, et identifié "Annexe A ".

- 24. D12-2378 Projet d'affichage « Sylvestre Roy Associés inc. »
3053, boulevard de la Pinière / lots
3 445 711, 3 445 712 et 4 955 634
Créations & Enseignes Robert enr.**

QUE le Conseil municipal accepte le projet d'affichage sur pylône pour le commerce "Sylvestre Roy & Associés inc." tel que représenté au document soumis par Créations et Enseignes Robert enr., daté du 17 septembre 2012, et identifié " Annexe A ".

- 25. D12-1681 Projet de démolition
1903, chemin Saint-Charles / lot 1 945 591
Le Groupe Pétrolier Olco inc.**

QUE le Conseil municipal accepte le projet de démolition d'un immeuble et de ses composantes accessoires à vocation commerciale, situé au 1903, chemin Saint-Charles, tel que représenté au document soumis par SNC-Lavalin Environnement, daté du 21 août 2012, identifié " Annexe A", et ce, aux conditions suivantes :

- Qu'à la suite de la démolition de l'immeuble (incluant toute structure d'affichage), le site devra être recouvert en totalité d'un élément végétal et non de pierre;
- La démolition partielle d'éléments et ouvrages oblige le retrait de toutes les composantes;

- Que les travaux de démolition débutent dans les 60 jours suivant l'émission du permis;
- L'obligation de remettre une garantie financière d'un montant de 50 000 \$, soit:
 - Une lettre de garantie bancaire irrévocable;
 - Obligations payables au porteur émises par le Gouvernement du Québec ou du Canada ou par une municipalité québécoise;
 - Une police de garantie irrévocable émise par un assureur dûment autorisé à faire des opérations d'assurances au Québec en vertu de la Loi sur les assurances (L.R.Q., chapitre A-32) et valide jusqu'à l'expiration des 60 jours suivant la fin des travaux .

**26. D12-2215 Projet d'affichage « Sports aux Puces »
1020, boul. des Seigneurs / lot 2 442 122
Sports Aux Puces Terrebonne**

QUE le Conseil municipal refuse le projet d'affichage pour le commerce "Sports aux Puces" tel que représenté aux documents soumis par Enseignes Métropolitain, datés du 16 juillet et du 12 août 2012, et identifiés "Annexe A", et ce, en fonction du non respect de l'article 244 du règlement sur les PIIA 1005, lequel stipule, en outre, que l'affichage et les enseignes doivent s'intégrer à l'architecture du bâtiment.

**27. D12-2133 Projet d'affichage « Promenade des Seigneurs »
2075, boulevard des Seigneurs / lots 2 124 345, 2 124 347 et 2 124 348
Enseignes Access inc.**

QUE le Conseil municipal accepte le projet d'affichage du centre commercial "Promenade des Seigneurs" tel que représenté au document soumis par Enseignes Access inc., daté du 10 et du 12 août 2012, et identifié "Annexe A", et ce, à la condition suivante :

- Au dépôt et à la validation par la Direction de l'aménagement du territoire d'une proposition d'aménagements paysagers aux pourtours des bases des deux enseignes proposées.

**28. D12-2251 Projet d'agrandissement industriel « 9230-9450 Québec inc. »
3150, boulevard des Entreprises / lot 2 124 280
9239-9450 Québec inc.**

QUE le Conseil municipal accepte le projet d'agrandissement industriel tel que représenté au document soumis par Lafond Architecte, daté du 28 août 2012, et identifié "Annexe A".

**29. D12-1221 Projet d'agrandissement industriel
« Entrepôt Labatt »
1167, rue Nationale / lot 3 264 517
Gestion Raymond Martel inc.**

QUE le Conseil municipal accepte le projet d'agrandissement industriel tel que représenté au document soumis par Bellemare & Gilbert, architectes, daté du 18 septembre 2012, et identifié "Annexe A".

- 30. D12-2414 Projet de construction d'une habitation unifamiliale
074^e Avenue / lot 3 252 450
Kaur Shubhninder**

QUE le Conseil municipal accepte le projet de construction d'une habitation unifamiliale tel que représenté au document soumis par M. Claude Marin, daté du mois d'août 2012, et identifié "Annexe A".

- 31. D12-2524 Projet d'agrandissement résidentiel
1182, rue Arthur-Sanscartier / lot 2 440 785
Claude Michaud**

QUE le Conseil municipal accepte le projet d'agrandissement résidentiel tel que représenté au document soumis par Lalancette Architecture, daté du 14 septembre 2012, et identifié " Annexe A ".

- 32. D12-2462 Projet de construction d'un garage détaché
1580, rue de Bromont / lot 2 442 560
Pietro Guida**

QUE le Conseil municipal accepte le projet de construction d'un garage détaché tel que représenté au document soumis par Cabanons Fontaine, daté du 20 septembre 2012, et identifié "Annexe A ".

- 33. D12-2568 Projet d'agrandissement résidentiel
408, croissant Charles-Bazire / lot 1 947 985
Sylvie Drouin**

QUE le Conseil municipal accepte le projet d'agrandissement résidentiel tel que représenté au document soumis par Francis St-Georges de Planiplan, daté du 3 octobre 2012, et identifié " Annexe A ".

- 34. D12-2458 Projet de construction d'une habitation unifamiliale
rue Émile / lot 2 920 107
Jessica Shank**

QUE le Conseil municipal accepte le projet de construction d'une habitation unifamiliale tel que représenté au document soumis par Plani-Plan, daté du 4 octobre 2012, et identifié "Annexe A ".

- 35. D12-2427 Projet de construction d'un garage détaché
576, avenue des Grands-Prés / lot 3 895 688
Patrick Ross**

QUE le Conseil municipal accepte le projet de construction d'un garage détaché tel que représenté au document soumis par M. Patrick Ross, daté du 19 septembre 2012, et identifié " Annexe A ".

- 36. D12-2423 Projet d'agrandissement résidentiel
4900, rue Jourdain / lot 1 890 061
Denis Léveillé**

QUE le Conseil municipal accepte le projet d'agrandissement résidentiel tel que représenté au document soumis par Lalancette architecture, daté de juin 2010, et identifié " Annexe A ".

- 37. D12-2490 Projet de construction d'une habitation
unifamiliale
2320, avenue du Lac / lot 2 124 812
Alexandre Lavoie**

QUE le Conseil municipal accepte le projet de construction d'une habitation unifamiliale tel que représenté au document soumis par Stéphane Charbonneau, technologue de SCAD Architecture, daté du 15 septembre 2012, et identifié "Annexe A ".

- 38. D12-2521 Projet de construction d'une habitation
unifamiliale et d'un garage détaché
3900, rue Paradis / lot 4 250 293
Construction Robert Gamache**

QUE le Conseil municipal accepte le projet de construction d'une habitation unifamiliale et d'un garage détaché tel que représenté au document soumis par Robert Gamache, daté du 28 septembre 2012, et identifié " Annexe A ".

- 39. D12-2518 Projet de construction d'un garage détaché
213, rue Varin / lot 1 951 012
Josée Leriche**

QUE le Conseil municipal accepte le projet de construction d'un garage détaché tel que représenté au document soumis par Josée Leriche, daté du 27 septembre 2012, et identifié " Annexe A ".

- 40. D12-1362 Projet de démolition
1241, chemin des Anglais / lot 3 264 439
Misencad inc.**

QUE le Conseil municipal modifie le point 17 de la résolution numéro 471-08-2012 afin d'y lire à l'avant dernier paragraphe « Que les travaux de démolition débutent dans les 60 jours suivant l'émission du permis ».

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 567-10-2012

PROPOSÉ PAR : Jean-Luc Labrecque

APPUYÉ PAR : Nathalie Bellavance

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉ

Maire

Greffier
